



Litige après avoir rendu les clés

Par **Ware1810**, le **20/05/2015** à **01:16**

Bonsoir,

Après avoir rendu les clés de l'appartement que j'occupais.

J'ai reçu un courrier de mon bailleur ou c'est marqué qu'ils me doivent 456 euro sauf que je me suis rendu compte qu'ils m'ont prélevé 150 euros. Quand je les ai appelé ils m'ont appris que je vais leur payer 2700 euros pour des travaux qu'ils ont fait après que je suis parti.

Que dois je faire?

Par **janus2fr**, le **20/05/2015** à **08:33**

Bonjour,

Si ces travaux correspondent bien à des remises en état suite à dégradations de votre part dument mises en évidence par comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie et qu'ils sont bien justifiés par devis ou factures, vous n'aurez d'autre possibilité que de payer...